

Heures pour rechercher un emploi

Par **SEVERIC**, le **13/01/2009** à **23:36**

J'aimerai savoir si j'ai bien le droit à 2 heures par jour afin de poursuivre mes recherches d'emploi dans le cadre d'un licenciement économique (je suis ds la période de préavis). Merci pour vos réponses. Il s'agit de la Convention Collective des Agents Immobiliers.

Par Visiteur, le 14/01/2009 à 15:09

bonjour,

tout dépend de votre convention collective....